

Paris, le 5 mars 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture de la concertation pour la préparation de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche

Le Premier Ministre, Jean-Pierre RAFFARIN et la Ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies Madame Claudie HAIGNERÉ ont reçu le professeur BAULIEU et le professeur BRÉZIN, initiateurs du Comité national pour l'avenir de la recherche.

Les professeurs BAULIEU et BRÉZIN, président et vice-président de l'Académie des sciences, ont présenté au Premier Ministre et à la Ministre leur initiative de constituer un comité composé de personnalités et de scientifiques du collectif des chercheurs « Sauvons la recherche », dans la perspective de la préparation de la future loi.

Le Premier Ministre a remercié les deux professeurs d'avoir, après l'appel de Mme Haigneré du 27 février, pris l'initiative de réunir des personnalités pour animer une concertation sur l'avenir de la recherche avec la communauté scientifique et préparer des propositions pour la future loi d'orientation et de programmation. Des scientifiques de renom ainsi que des personnalités de l'Université et de la recherche privée ont accepté de participer au comité pour l'avenir de la recherche. Plusieurs jeunes, dont des doctorants et post-doctorants, en feront partie et cette composition illustre l'excellence et la qualité de la recherche française que le Premier ministre a soulignées.

Le Gouvernement s'est réjoui que ce comité puisse, en toute indépendance, recueillir les propositions de la communauté scientifique et définir les modalités de cette concertation dont par exemple la mise en place des assises nationales et l'organisation d'un grand colloque. Le Ministère est prêt à mettre à sa disposition les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Le Gouvernement a proposé qu'à l'issue de cette concertation, dans le courant de l'été 2004, le comité lui remette un ensemble de propositions qui serviront de base à la rédaction de la loi demandée par le Président de la République.

Le Premier Ministre et Mme Haigneré ont exprimé leur volonté d'une réflexion en profondeur sur les évolutions et réformes dont la recherche française a besoin pour renforcer son rôle et sa place dans le monde, comme la pétition nationale en a souligné l'urgence. L'objectif, pour 2010, d'un investissement annuel de 3% du PIB dans la recherche a été confirmé. La réalisation de cet objectif nécessitera des moyens financiers supplémentaires mais aussi des

changements dans l'affectation des moyens publics, l'évaluation scientifique et la gestion des carrières.

Mme Haigneré a proposé, à l'instar de ce qui fonctionne dans plusieurs pays qui ont une recherche particulièrement dynamique, que soit étudiée, lors du débat qui s'ouvre, la création d'une Agence nationale de la recherche scientifique. En complément de l'action des organismes de recherche et des universités, cette agence pourrait avoir pour mission, dans le cadre de priorités claires :

- de financer des projets de recherche sélectionnés sur des critères d'excellence ;
- d'assurer leur évaluation scientifique en toute indépendance et en y associant des scientifiques étrangers.

Ont été bien sûr confirmés le versement complet des 294 M_ gelés en 2002 qui seront utilisés dès 2004 pour le fonctionnement des laboratoires et des mesures en faveur de l'emploi des jeunes chercheurs, l'absence de tout gel sur les crédits de la Recherche 2004, l'ouverture supplémentaire de 120 postes statutaires supplémentaires aux concours 2004 au sein des organismes, l'attribution de 300 allocations de recherche nouvelles portant à 4 000 celles offertes en 2004, la revalorisation de 4% des allocations de recherche dès le 1er mai 2004 au lieu du 1er octobre, l'augmentation du niveau de rémunération des postes contractuels créés (+30% par rapport à celui du premier échelon des emplois statutaires correspondants), le recrutement en 2004 de près de 3 000 enseignants-chercheurs dont 1 976 maîtres de conférences. Cet ensemble de mesures immédiates précède la programmation qui sera définie dans le projet de loi et mise en œuvre à partir de la loi de finances pour 2005.

Le Premier Ministre a demandé à ce que les propositions qui seront faites permettent une plus grande ouverture européenne et internationale des laboratoires et unités de recherche. Il a souligné le caractère profondément stratégique de la recherche pour l'avenir de notre pays : formation des élites, rayonnement des universités, soutien à l'innovation et à l'essor de nos entreprises, rapprochement nécessaire entre la science et notre société.

Jean-Pierre Raffarin a fait part de son souhait qu'une priorité beaucoup plus forte soit accordée aux sciences du vivant. Il a également proposé que l'effort de recherche soit notablement renforcé dans les domaines des technologies de l'information, de l'environnement et de l'énergie à partir d'un socle fort de recherche fondamentale. Il a souhaité que des progrès substantiels soient recherchés pour favoriser les travaux et les carrières des doctorants et post-doctorants.

Le Premier Ministre a conclu la réunion en disant sa conviction que l'initiative des professeurs Baulieu et Brézin permettra d'entrer dans la concertation. Il leur a demandé que le comité favorise une expression très large des différentes parties prenantes en sachant tirer les enseignements tant des réussites de la recherche française que des succès des organisations étrangères.